



Délibération n°2017-11-06-17

Le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier, dans sa séance du 6 novembre 2017, sous la présidence de M. Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier,

Vu le livre VII du Code de l'Éducation,

Vu le décret 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social des administrations et établissements de l'État,

Vu les statuts de l'Université de Montpellier,

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 16 octobre 2017,

Le Directeur Général des Services entendu,

a délibéré :

Objet : Approbation du bilan social de l'Université de Montpellier - année 2016.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres de se prononcer.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 37

Membres présents et représentés : 28

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 22


Contre : 0

Abstentions : 6

Le bilan social de l'UM - année 2016, est approuvé à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Montpellier, le 7 novembre 2017.

Le Président de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ

Classée au recueil des délibérations sous la référence : 2017-11-06-17-deliberation-ca-um-bilan-social-um-2016.